



BOYCOTT du CTPC du 25 octobre 2006

Déclaration intersyndicale

Monsieur le Directeur,

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, SPAC/UNSA constatent que leur courrier en date du 28 septembre 2006 concernant les personnels des associations (Club sportif du ministère des finances, association « Place des arts », Fédération touristique, sportive et culturelle des administrations financières, Coopérative du ministère des finances et association « la résidence des stagiaires de l'école nationale des impôts ») est à ce jour sans réponse de votre part. Nous réitérons notre demande d'une proposition de moratoire à ce sujet.

Nous constatons, une fois de plus, que la DPAEP tient un discours différent aux agents et aux organisations syndicales. Le fait de détacher des fonctionnaires sur un statut d'emploi privé est un détournement du statut général de la Fonction Publique.

Nous avons appris qu'actuellement des réunions se tiennent entre la DPAEP et le Président du CSMF, et nous savons notamment que :

- Les projets de la DPAEP laissant à penser que le mouvement associatif et sportif n'est plus soutenu par le Minéfi, provoque des réserves tant de la part des agents que des adhérents.
- La DPAEP indique vouloir pérenniser les efforts du Minéfi en faveur des associations pour les « quelques années qui viennent », ce qui laisse mal présager du futur !
- La DPAEP demande au CSMF d'organiser une Assemblée Générale extraordinaire pour modifier ses statuts : la date est-elle fixée ?
Nous vous rappelons que le CSMF n'est pas une section ou une association dépendant de l'ATSCAF. Devons-nous comprendre que vous envisagez une absorption du CSMF par l'ATSCAF ?

Concernant le CSMF et les autres associations, la DPAEP confirme sa volonté de détacher les agents avant l'échéance du 1^{er} janvier 2010, ce qui rejoint les 46 suppressions d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) au titre du réexamen des mises à disposition (MAD) auprès d'organismes Tiers annoncés au PLF 2007 et présenté hier au CTPM.

A ce stade, dans la continuité des déclarations faites par l'ensemble des Fédérations syndicales lors du CTPM du 24 octobre 2006, les organisations syndicales de centrale CFDT, CFTC, CGT, FO, SPAC/UNSA dénoncent la méthode qui oppose aux déclarations rassurantes, la mise en œuvre de décisions prises sans concertation.

Nous vous demandons maintenant la réponse de la DPAEP à notre courrier du 28 septembre 2006, afin que nous puissions décider de l'opportunité de siéger à ce CTPC.

Suite à la déclaration intersyndicale reproduite ci-dessus, M. Verdier, Directeur de la DPAEP, a clairement précisé qu'il maintenait sa décision en l'état :

*** de détacher sur des contrats de droit privé les agents de l'ATSCAF et du Club sportif dès le 1^{er} janvier 2007 ;**

*** d'appliquer le même principe aux agents de Place des Arts et de la Coopérative après discussion à l'automne 2007.**

**En conséquence, les organisations syndicales ont boycotté
le CTPC du 25 octobre 2006.**